

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 15

Artikel: Au clair
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Les premiers jours de la liberté.

C'est demain dimanche, 14 avril, l'anniversaire de la naissance du canton de Vaud. Le récit de la mémorable journée de 1803 est trop connu pour que nous le refassions ici, une fois de plus. Le *Conteur* a consacré aussi nombre d'articles aux La Harpe, aux Pidou, aux Monod et aux Muret qui furent les grands hommes de la révolution vaudoise. D'autres patriotes ont laissé dans notre histoire une trace moins lumineuse; mais leur part dans les événements n'en fut pas moins très grande: ils étaient le peuple, la masse qui bouillonne et qui finit par déborder du vase. Les extraits ci-après du *Bulletin des séances de la Société populaire de Lausanne*, montrent avec quelle ardeur, avec quelle joie ils se préparaient à jouer leur rôle de citoyen.

Séance du 27^{me} jour de la liberté vaudoise (20 février 1798). — Présidence du citoyen *Develey*. — Le citoyen *Picard*, étudiant, demande que, par reconnaissance pour eux, l'assemblée rappelle dans leurs foyers ceux que les barbares oligarques forcèrent de s'expatrier dans les années de proscriptions et de terreur. Il propose de se procurer le buste du général Amédée La Harpe, mort en Italie, de même que celui de Bonaparte, et de les placer à côté de Tell. — Adopté.

On décide que le comité de réunion invitera le citoyen *Fréd.-César La Harpe*, qui est à Paris, à rentrer dans sa patrie « pour jouir de son ouvrage et de la reconnaissance de tous ses concitoyens ».

Le citoyen *Raymond* s'élance à la tribune, et « plein du noble enthousiasme qu'inspire la liberté », s'écrie :

« Citoyens, il ne nous suffit pas d'avoir chassé les tyrans, il faut en détruire les restes. Notre cathédrale est pleine de monuments élevés à l'orgueil, des tombeaux de princes, d'évêques, de nobles hommes qui furent tous inutiles dans le monde pendant leur vie, et à qui il y aurait de l'infamie à accorder encore une place pendant leur mort. Invitons l'assemblée provisoire à faire disparaître ces monceaux de pierre, que l'art n'a pas même rendus recommandables, mais qui ne sont que des monuments de la lâcheté et de l'esclavage de nos aïeux. Invitons-la à les remplacer par les grands hommes, qui furent les pères de la liberté et les bienfaiteurs du monde. »

28^{me} jour de liberté vaudoise. — La Société populaire apprend avec indignation qu'un traître du nom de Cornaz, de Moudon, s'était glissé dans le sein de l'Assemblée provisoire et que, vendu aux Bernois, il entretenait avec eux une correspondance criminelle. Bien qu'il se soit enfui, ayant été démasqué, la Société populaire demande que son nom soit voué à l'infamie et décide d'envoyer une députation à l'Assemblée provisoire, pour l'inviter à l'effacer de la liste des citoyens.

Le citoyen *Dubuis* rapporte que Messieurs de Montagny et Senarclens se sont plaints au comité de surveillance de ce que des patriotes ont

eu l'audace de venir briser les armoiries, « seuls restes de leur vieille noblesse ».

« A cette horrible nouvelle, écrit ironiquement le secrétaire de la Société populaire, tout s'émut dans le noble comité: c'est une affaire criminelle, un attentat aux propriétés, aux droits sacrés des individus; il y va de la tête des citoyens qui ont osé commettre ce crime de lèze-orgueil. On ordonne la saisie des citoyens *Raymonds* et *Laune*, exécrables auteurs de ce forfait. Cependant, deux citoyens, membres de ce comité, sentant le ridicule de cet ordre, plaident en faveur de la raison, et font annuler le décret. »

Ainsi que d'autres, les patriotes de 1798 avaient un faible pour les monuments... hors de la cathédrale. Ils adoptèrent l'idée, émise par le citoyen *Falconnier*, d'ériger un monument aux deux hussards français tués à Thierrens. Ils décidèrent aussi, sur la proposition du citoyen *Joseph*, de rappeler, par un monument à élever sur la place de la Palud, la mémoire des Vaudois morts dans les journées des 2, 3, 4 et 5.

« Comme nous ne sommes pas riches, ajoutait le citoyen *Joseph*, je demande que l'aristocratie fasse les frais de ce monument qui embrasera nos yeux d'une saine émulation. »

L'aristocratie fit la sourde oreille, et la statue de la Justice sur la fontaine continue d'orner seule notre vieille place de marché.

Le 29^{me} jour, une musique guerrière annonça l'ouverture de la séance. On présente à la Société le citoyen *Will*, auteur du pamphlet adressé aux Bernois susceptibles de raison, dont le *Conteur* a publié dernièrement une analyse. *Will* fait connaître son dévouement à la cause des Vaudois et s'excuse d'être né Bernois. Le président *Develey* lui donne l'accolade, ainsi qu'à son jeune fils, au milieu des acclamations de l'assemblée.

Dans les séances suivantes, la Société populaire entendit des discours du citoyen *François*, professeur, sur la féodalité, puis sur les jeux civiques qu'il désirait qu'on introduisit dans la République; du citoyen *Boisot*, l'aîné, sur les qualités nécessaires aux électeurs; du libraire *Mourer*, sur l'abus des personnalités; du citoyen *Bourillon*, sur le rôle des ministres pour éclairer le peuple sur ses droits; du citoyen *Louis Corboz*, qui présenta l'aristocratie et la démocratie comme deux sœurs bien dissemblables, et qui accompagna cette comparaison d'un si grand nombre de réflexions philosophiques, que ses auditeurs y mirent un frein par des applaudissements qui couvraient la voix de l'orateur. Il descendit de la tribune avec la moitié d'un discours rentré et la Société apprit par le secrétaire que, dans la suite de sa harangue, le citoyen *Louis Corboz* offrait un louis à qui ferait la meilleure comédie sur la démocratie aux prises avec l'aristocratie.

Le président invita le citoyen *Corboz* « à entreprendre lui-même ce charmant ouvrage, son discours prouvant que personne n'a mieux que lui le talent d'amuser ».

Les citoyens *Joseph* et *Gaspard Fiaux* délassaient l'assemblée par des couplets de leur composition.

Mais des affaires plus graves réclament l'at-

tention des patriotes. Il s'agit d'organiser les assemblées primaires, c'est-à-dire le corps électoral. Déjà certains aristocrates lausannois ont essayé d'enlever le droit de vote aux non-bourgeois, mais leur tentative échoue. Le citoyen *Raymond*, toujours bouillant, déclare qu'il préfère ne pas voter, plutôt que de voter dans une assemblée comptant des nobles, amis de Berne.

Ce fut *Verdeil*, qui présidait alors la séance de la Société populaire, qui lui fit comprendre que le premier devoir des patriotes était précisément de ne pas se dérober.

Les Lausannoises de 1798 ne se montraient pas moins enflammées que leurs maris et leurs frères pour la liberté et pour l'établissement de la République vaudoise. Elles firent à la Société populaire un don de 50 livres pour les frais de sa salle. En retour, les patriotes leur votèrent une mention honorable et les invitèrent « à recevoir l'accolade universelle ».

Lecteurs, buvons un coup à la mémoire de ces vaillantes femmes, à la mémoire de tous les artisans de notre émancipation.

Les surprises du divorce. — Entre deux maris, dont l'un a divorcé il y a deux ans.

— Le divorce, fait l'autre, ah oui, parlez-m'en. Encore une fichue invention que celle-là!

— Et pourquoi donc?

— Pourquoi?... Pourquoi?... Sans le divorce, tu serais encore le mari de ta femme et moi... je serais tranquille.

Au clair. — Un brave campagnard se trouvait à table entre deux jeunes blancs-becs qui le persiflaient.

— Je vois bien, messieurs, que vous vous moquez de moi. Je vous dirai bien franchement que je ne suis pas précisément un sot, ni absolument un fat; je suis comme qui dirait entre deux.

On a bien le temps!

A M. BENJ. VALLOTTON.

I

Toujours et partout dans notre canton,
Qu'on soit sous la blouse ou la redingote,
Depuis Le Sépey jusques à Grandson,
Qu'on aille au bureau, qu'on porte la hotte,
Eté comme hiver, on va répétant:
« Allons prendre un verre... on a bien le temps! »

II

L'habile avocat qui de blanc fait noir,
L'agent de police aux goûts pacifiques
Et le vigneron avec son fossioir,
Les joyeux copains, les mélancoliques,
Tous vont à la pinte, en se chuchotant:
« Allons prendre un verre... on a bien le temps! »

III

Avant d'entreprendre un raisonnement
Ou de proclamer qu'on est patriote,
Avant de rejoindre un enterrement
Ou d'aller payer une forte note,
On répète encor ces mots innocents:
« Allons prendre un verre... on a bien le temps! »